

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20161014-0000016924-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 18/10/2016

Réception par le Préfet : 18/10/2016

Publication : 21/10/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Communication

au Conseil départemental

Séance du vendredi 14 octobre
2016

N° CD-2016-4-12-2

COMMUNICATION DELEGATION DU PRESIDENT EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES INFORMATION DE L'ASSEMBLEE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF, HELDERLE
M. HEMEDINGER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER,
MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP,
MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRMAILLE, Mme VALLAT,
MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

MM. ADRIAN, DELMOND, GRAPPE.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. BECHT donne procuration à Mme FUCHS.
M. HABIG donne procuration à M. STRAUMANN, Président du Conseil départemental.
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.

Le Conseil départemental,

VU L'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux
compétences du Conseil départemental,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU l'article L 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'information
de l'Assemblée départementale sur l'exercice de la délégation accordée au Président en
matière de marchés publics et d'accords-cadres,

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-3-1-3 du 2 avril 2015 relative aux
délégations du Conseil départemental au Président du Conseil départemental,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Donne acte au Président de la communication relative à l'exercice de la délégation accordée par l'Assemblée départementale au Président du Conseil départemental pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs modifications (avenants), lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN